

| ANNÉE 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

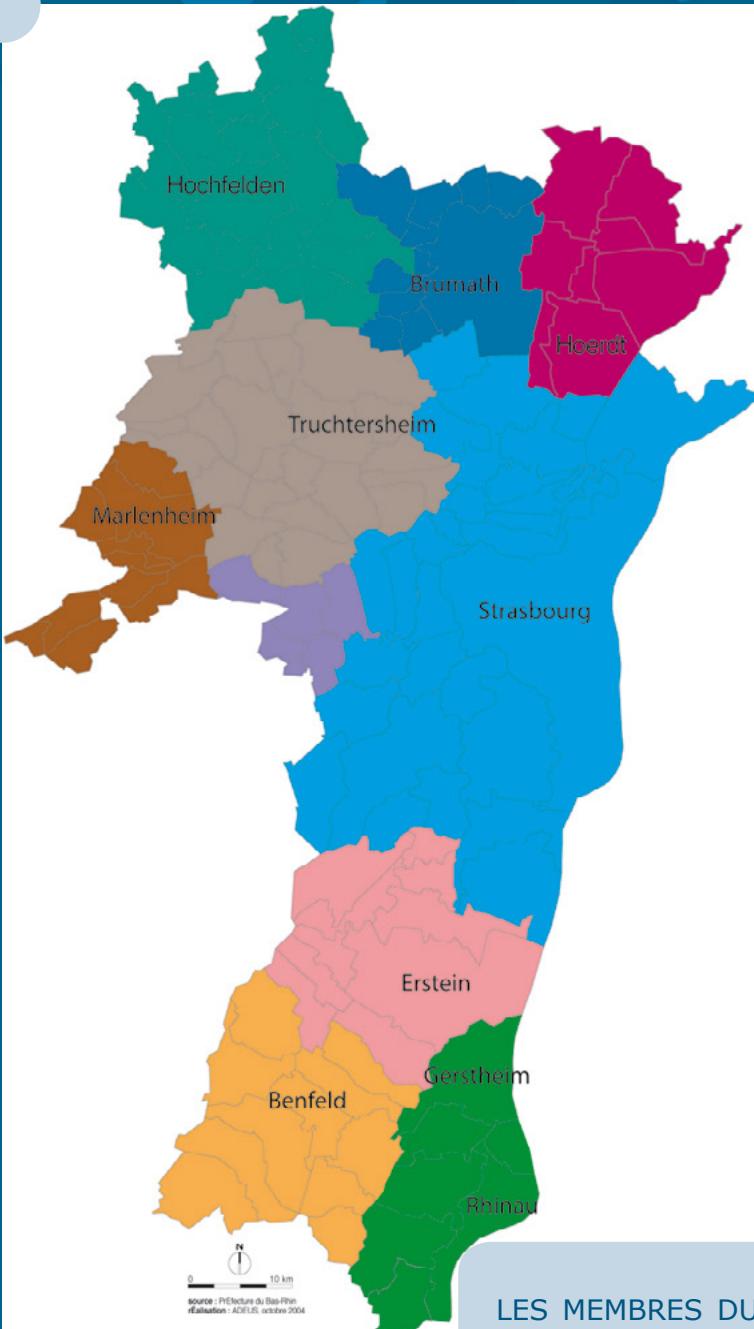
SOMMAIRE

LE SYNDICAT MIXTE	4
• Missions	
• Organisation des travaux	
LE BUDGET 2015	6
• Budget primitif	
• Budget supplémentaire	
• Compte administratif	
• Participation des membres	
LES AXES DE TRAVAIL 2015	8
QUELQUES CHIFFRES 2015	14
PERSPECTIVES 2016	16

LE SCOTERS

Le SCoT de la région de Strasbourg est un document d'urbanisme et de planification qui encadre le développement du territoire de la région de Strasbourg constitué de 138 communes, totalisant près de 600 000 habitants. Il s'articule autour de 3 objectifs politiques : assurer le développement de la métropole strasbourgeoise ; veiller au développement équilibré du territoire du SCOTERS ; préserver, développer et mettre en valeur les qualités du territoire.

Les membres du Syndicat mixte pour le SCOTERS



LES MEMBRES DU SCOTERS

- Eurométropole de Strasbourg
- Communautés de communes de la Basse Zorn
- Communauté de Communes de Benfeld et environs
- Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland
- Communauté de communes Les Châteaux
- Communauté de communes du Pays d'Erstein
- Communauté de communes du Pays de la Zorn
- Communauté de communes de la Porte du Vignoble
- Communauté de communes de la Région de Brumath
- Communauté de communes du Rhin

Créé le 25 mars 1999, le Syndicat mixte pour le Schéma de COhérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) regroupe 9 communautés de communes et 1 métropole.

Le comité syndical, organe délibérant du Syndicat mixte, a été installé pour la première fois le 1^{er} juin 1999. Il est composé d'élus dont 48 délégués titulaires et de 48 délégués suppléants désignés pour une moitié par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et pour l'autre moitié par les autres communautés de communes.

Le bureau est composé de 10 membres dont 3 vice-présidents. Le président du syndicat mixte est Monsieur Jacques Bigot.

MISSIONS

Le SCOTERS a été approuvé par le comité syndical le 1^{er} juin 2006. Il s'agit depuis de mettre en œuvre le projet politique et ses orientations déclinées à travers le document d'orientations générales, d'en suivre les effets dans les 138 communes du périmètre et de le faire évoluer au regard notamment des évolutions règlementaires et territoriales.

Les missions du syndicat mixte sont les suivantes :

- élaboration et l'approbation du SCOTERS ;
- suivi et l'analyse des résultats d'application du document. Cette évaluation intervient, depuis la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), tous les 6 ans;
- évolution et adaptation du document notamment au regard des évolutions règlementaires;
- accompagnement des communes en amont de leurs projets d'urbanisme local (PLU, carte communale) et leurs projets d'aménagement (lotissement, ...) en lien avec les orientations du SCOTERS ;
- participation aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme locaux en tant que personne publique associée (PPA) ;
- analyse de la compatibilité des projets d'urbanisme avec le SCOTERS et rédaction des

LE BUREAU EN 2015

Le bureau compte 10 élus :

- Président : Jacques BIGOT, conseiller métropolitain de l'EMS, maire d'Illkirch-Graffenstaden.
- Vice-présidents : Etienne WOLF, président de la CdC de la Région de Brumath, maire de Brumath ; Justin VOGEL, président de la CdC Kochersberg-Ackerland, maire de Truchtersheim ; Jean-Marc WILLER, président de la CC du Pays d'Erstein, maire d'Erstein.
- Anne-Pernelle RICHARDOT, Conseillère métropolitaine de l'EMS et adjointe au maire de Strasbourg ; Yves BUR, vice-président de l'EMS, maire de Lingolsheim ; Bernard FREUND, président de la CdC du Pays de la Zorn, maire de Wingersheim ; Alain JUND, vice-président de l'EMS, adjoint au maire de Strasbourg ; Claude KERN, vice-président de la CdC de la Basse Zorn, maire de Gries ; Eric KLETHI, président de la CdC du Rhin, maire de Boofzheim.

avis proposés par la commission compatibilité et délivrés par le bureau ;

- création d'outils pédagogiques, d'aide à la mise en œuvre concrète du SCOTERS à destination des élus et des techniciens ;
- participation aux travaux des partenaires : Club PLUI, PLU intercommunal de l'EMS, SRCE, SAGE, PPRI Bruche, TSPO, PNA Hamster, PREFACE, mise en œuvre de la Directive inondation (PGRI, Stratégie locale en lien avec le TRI), ... ;
- contribution aux travaux de l'InterSCoT du Bas-Rhin ;
- contribution aux travaux de la Fédération nationale des SCoT.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Syndicat mixte est accompagné dans l'ensemble de ses travaux par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Qu'il s'agisse de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de l'évolution du SCOTERS, les travaux du syndicat mixte sont construits et partagés avec les élus du territoire, l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département du Bas-Rhin, chambres consulaires, ...) et les représentants du monde socio-économique et associatif.

La compatibilité des documents d'urbanisme locaux et des projets d'aménagement avec les orientations du SCOTERS constitue le cœur de la mise en œuvre du schéma, notamment à travers la commission compatibilité. Par ailleurs, le syndicat mixte construit et partage ses réflexions avec les intercommunalités membres à travers :

- les rencontres territoriales annuelles qui réunissent les élus du SCOTERS par secteur géographique (nord : Eurométropole de Strasbourg, CdC Région de Brumath, CdC Pays de la Zorn, CdC Basse Zorn ; ouest : Eurométropole de Strasbourg, CdC Châteaux, CdC Porte du Vignoble, CdC Kochersberg et Ackerland ; sud : Eurométropole de Strasbourg, CdC Pays d'Erstein, CdC Rhin, CdC Benfeld et environs)
- les rencontres sur le volet foncier dans chaque intercommunalité membre
- la commission compatibilité
- les groupes pilotes thématiques : foncier, urbanisme commercial, environnement, énergie

L'EQUIPE TECHNIQUE 2015

- Catherine ADNET-VALERIO, directrice
- Christine SANCHEZ-MARTIN, chargée de mission
- Anne-Marie SCHLONSOCK, secrétaire-comptable

LE BUDGET 2015

BUDGET PRIMITIF

Fonctionnement	456 295 €
Investissement	49 100 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le Compte administratif 2014 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement excédent	+ 85 574,49 €
Section d'investissement excédent	+ 204 604,00 €

Les sommes ont été affectées pour 85 574,49 euros en fonctionnement et pour 204 604,00 euros en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	9 682,68 €
Résultat reporté	85 574,49 €
Résultat de fonctionnement cumulé	95 257,17 €

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	44 924,43 €
Résultat reporté	204 604,00 €
Résultat d'investissement cumulé	235 784,32 €

PARTICIPATION DES MEMBRES 2015

La participation 2015 des membres du Syndicat mixte s'élève à 411 295 €. Selon les statuts, 75 % est à la charge de l'EMS et 25 % à la charge des communautés de communes / nombre d'habitants.

Eurométropole de Strasbourg	308 471 €
CdC DE BENFELD ET ENVIRONS	13 483 €
CdC DE LA BASSE ZORN	12 911 €
CdC DE LA PORTE DU VIGNOBLE	7 663 €
CdC DE LA RÉGION DE BRUMATH	11 688 €
CdC DU PAYS DE LA ZORN	11 846 €
CdC DU PAYS D'ERSTEIN	14 013 €
CdC DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND	18 348 €
CdC LES CHÂTEAUX	5 072 €
CdC DU RHIN	7 800 €

LES CHANTIERS 2015 DU SYNDICAT MIXTE

En 2015, les axes de travail du Syndicat mixte étaient les suivants :

- *Suivi de la compatibilité*

La commission compatibilité, constituée d'élus, a pour mission de préparer les avis de compatibilité rendus par le bureau du syndicat mixte.

Au-delà de préparer les avis du syndicat mixte sur les documents d'urbanisme locaux et opérations d'aménagement, l'objectif de la commission compatibilité vise le partage d'une culture commune avec les élus et l'accompagnement à la mise en œuvre. C'est pourquoi, en 2015 il a été proposé de :

- renforcer le volet implication des élus en proposant aux maires des communes concernées par un avis, appelant des remarques ou pas, de venir présenter leur dossier, sur la base du travail d'analyse réalisé par le syndicat mixte et ce afin de susciter le partage d'expériences.
- développer le volet animation, pédagogie pour prolonger le travail de partage d'une culture commune et de continuer à mettre à disposition des communes des outils opérationnels en proposant qu'une partie de la réunion soit consacrée à une thématique définie en concertation avec la commission compatibilité. Ces présentations faites par des experts viennent alimenter les connaissances, le partage d'expériences et donnent lieu à un débat sur les pratiques des uns et des autres. Tous les supports sont mis en ligne sur le site web du syndicat mixte.

Le travail sur la compatibilité avec les communes est privilégié dès l'amont des projets que ce soit lors de l'élaboration ou de l'évolution de documents d'urbanisme ou de projets urbains. Le syndicat mixte accompagne les communes dans la recherche de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS. En parallèle, des échanges réguliers ont lieu avec les personnes publiques associées et les porteurs de projets.

- *Suivi du dispositif foncier*

Les rencontres intercommunales annuelles du foncier visant à présenter le bilan foncier, à échanger sur les résultats des indicateurs de consommation foncière avec les élus des 10 intercommunalités du SCOTERS ont été organisées au printemps.

- *Évolution du volet commercial du SCOTERS*

L'année 2015 a été consacrée à la finalisation de la procédure liée à la modification n°3 sur l'évolution



du volet commercial du SCOTERS en lien avec les nouvelles dispositions des lois Grenelle II, ALUR et Pinel. L'enquête publique s'est tenue du 26 octobre au 25 novembre 2015. Elle a fait l'objet de 4 permanences. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de deux recommandations. L'approbation de cette modification est prévue au 1^{er} trimestre 2016.

- *Évolution du volet environnemental du SCOTERS*

L'évolution du volet environnemental du SCOTERS a constitué une part importante des travaux du syndicat mixte sur l'année 2015. Les travaux ont été engagés dès 2014, à travers la mise en place d'une part d'un groupe de travail politique composé d'élus et piloté par Alain JUND, membre du bureau du syndicat mixte, adjoint au maire de Strasbourg et vice-président de l'EMS en charge, notamment, de l'urbanisme opérationnel, de l'écologie, de l'environnement et de la transition énergétique et d'autre part, d'un groupe de travail technique, constitué des représentants des personnes publiques associées.

Ces groupes ont travaillé à faire des propositions d'évolutions sur la base de l'analyse des écarts entre les orientations du SCOTERS et les attendus législatifs et les documents supra (SDAGE, SRCE, SRCAE, ...) et les souhaits des élus.

Au premier trimestre, à l'occasion des 3 rencontres territoriales de secteurs, le syndicat mixte a présenté la démarche et les premières pistes de réflexion aux élus du territoire. Cinq champs sont concernés par des évolutions : le paysage, les coulées d'eaux boueuses, les espèces, les corridors écologiques et les zones humides.

Les évolutions proposées portent sur des mises à jour de l'état des connaissances et de l'évaluation environnementale, des précisions apportées pour une meilleure compréhension des orientations existantes et des compléments apportés à trois orientations complétées. La mise en oeuvre sera renforcée à travers des outils pédagogiques sous forme de fiches pédagogiques et d'un accompagnement des communes.

La finalisation de l'évolution du volet environnemental du SCOTERS fera l'objet d'une modification n°4 en 2016.

- *Réflexion sur la stratégie énergétique du SCOTERS*

Le syndicat mixte pour le SCOTERS participe aux travaux de l'ADEUS sur la plateforme d'appui à la transition énergétique des territoires.

Ces travaux ont pour vocation



d'accompagner la construction d'une stratégie de transition énergétique à décliner dans les politiques publiques et les documents cadre de planification. La plateforme est un lieu de mutualisation de travaux entre énergéticiens, collectivités et urbanistes.

Il s'agit, à travers la plateforme d'appui à la transition énergétique de travailler à une meilleure articulation entre la question de l'énergie et l'urbanisme. Les travaux de cette plateforme portent sur l'analyse du fonctionnement et du potentiel énergétique du territoire, la spatialisation des enjeux croisés, la construction de scénarios contrastés pour aboutir à l'identification d'une stratégie et sa déclinaison opérationnelle dans les documents d'urbanisme notamment.

Le SCOTERS en qualité de territoire pilote pour cette démarche a mis en place en 2015, en lien avec l'ADEUS, une organisation propre pour la construction de sa stratégie de transition énergétique.

Dans ce cadre, un groupe de travail, présidé par Jacques Bigot et constitué des membres du bureau et des présidents des EPCI membres a été constitué, pour travailler sous forme d'ateliers en trois temps :

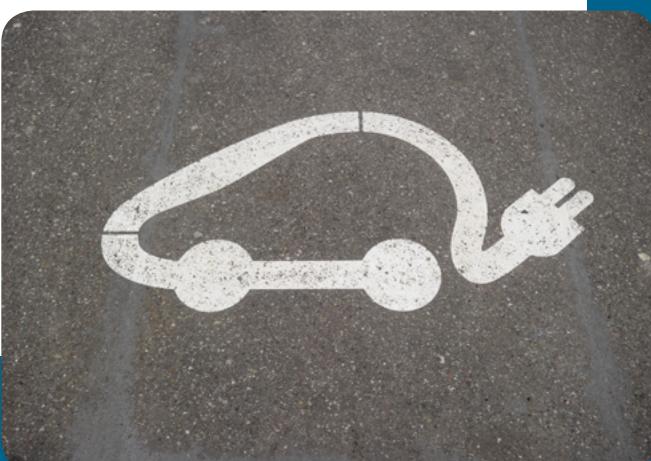
- le partage d'un langage commun (concept et culture) et d'éléments de connaissances de l'analyse énergétique du territoire du SCOTERS, identification des enjeux
- la définition de scénarios sur la base de différents champs possibles et/ou souhaitables
- l'identification d'éléments de construction d'une stratégie de transition énergétique à l'échelle du SCOTERS et ses conditions de mise en œuvre

Le premier atelier portant sur les enjeux et le diagnostic a eu lieu en novembre 2015.

Par ailleurs, le syndicat mixte, est co-lauréat avec l'Eurométropole de Strasbourg, de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à l'automne 2014.

Pour cet appel à projet, deux conventions ont été signées avec le ministère, l'une portant sur le programme, l'autre sur le financement. Le programme d'actions proposé dans le cadre de cet appel à projet est en lien avec les travaux menés sur la stratégie de transition énergétique du territoire du SCOTERS. L'objectif est de contribuer à une meilleure articulation entre l'urbanisme et la transition énergétique. Le programme d'actions vise à :

- sensibiliser à travers l'organisation d'ateliers (Sobriété, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables et urbanisme)



la visite de réalisations concrètes ;

- former en organisant une session de formation à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) en partenariat avec l'ADEME et le lancement d'un appel à projet d'urbanisme pour proposer un accompagnement à des communes et/ou intercommunalités lors de l'élaboration de projet d'urbanisme pour intégrer la question de l'énergie ;
- capitaliser à travers la production d'un outil pédagogique d'appui à la construction d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement pour s'inscrire dans la transition énergétique.

Le budget de ce programme d'accompagnement pédagogique à l'articulation entre l'urbanisme et la transition énergétique s'élève à 40 000 € dont 80 % sera pris en charge par le fonds TEPCV. Les actions seront mises en oeuvre à partir du 1er semestre 2016.

• *Indicateurs*

En 2015, le travail sur les indicateurs de suivi du SCOTERS s'est poursuivi. Le syndicat mixte a confirmé à l'ADEUS la nécessité de renseigner les observatoires chaque année mais de n'envisager des publications que tous les trois ans.

• *Communication*

En matière de communication l'activité du syndicat mixte s'est principalement portée sur :

- la rédaction du rapport d'activités 2014
- deux numéros de « Territoires du SCOTERS » la lettre d'information du syndicat mixte. Ces numéros portaient notamment sur l'évolution du volet environnemental du SCOTERS et sur la stratégie de transition énergétique.
- la mise à jour en continu du site web est également à verser aux actions menées en matière de communication
- un entretien a été organisé avec un journaliste de Localtis et un article est paru sur les sujets et l'organisation de l'évolution du SCOTERS

Par ailleurs, le syndicat mixte a participé aux travaux préparatifs à l'organisation d'une journée de réflexion en partenariat avec le SNAL prévue en 2016 sur l'habitat intermédiaire et est intervenu à l'INET d'Angers sur le thème : «Grenelle, ALUR, Pinel, Macron : Les évolutions en matière d'urbanisme, de la lettre à l'application concrète».

LE PARTAGE DES RÉFLEXIONS PARTENARIALES

• *Avec l'Interscot du Bas-Rhin*

Le syndicat mixte a contribué aux travaux de l'InterSCoT sur la mise



en œuvre du SRCE et de la directive inondation à travers ses contributions à l'élaboration du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI). Une amorce d'étude sur les axes de transports en commun structurants « Alsace du Nord – Eurométropole » a été engagée.

Le travail de production et d'analyse de données issues des indicateurs de suivi mutualisés au niveau de l'InterSCoT (indicateurs environnementaux, déclinaison de la trame verte et bleue avec le SCoT de la Bruche) s'est poursuivi en collaboration avec l'ADEUS.

• *Avec l'Eurométropole de Strasbourg*

Dans le cadre de l'élaboration du PLU métropolitain de l'Eurométropole de Strasbourg, des échanges techniques ont été organisés avec le syndicat mixte sur le document d'urbanisme communautaire. Le syndicat mixte est membre du comité de pilotage du PLU métropolitain et personne publique associée.

La mise en œuvre des projets lauréats TEPCV a donné lieu à de nombreuses réunions pour préparer les conventions et articuler les programmes d'actions.

• *Avec l'Etat*

Le syndicat mixte s'est investi dans le contentieux sur les arrêtés de 2012 relatifs au dispositif de protection du grand hamster. Il a participé au comité de pilotage avec les services de l'État.

Le syndicat mixte a suivi, dans le cadre du groupe de travail directive inondation (GTDI) les travaux sur la mise en œuvre de la directive inondation. Il s'agissait de contribuer à l'élaboration du plan de gestion des risques inondation (PGRI) et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) en lien avec le territoire à risque important de Strasbourg (TRI). Il a également participé à des échanges en comité de pilotage technique visant à améliorer la rédaction du PGRI notamment au regard des enjeux de l'urbanisme.

Le syndicat mixte a participé aux réunions en lien avec le club PLUi Alsace, les projets territoriaux de développement durable en Alsace, la démarche ECOSCOT, les PPRI de la Moder, de l'Ill et de l'Eurométropole de Strasbourg. Plusieurs réunions régulières avec la direction départementale des territoires sur les projets d'urbanisme des communes du SCOTERS ont eu lieu dont une visant à articuler les positions.

• *Avec la Région*

Le syndicat mixte a participé aux rencontres alsaciennes de l'environnement et du changement climatique et au comité technique sur la mise en œuvre du SRCE. Il était également présent au comité de pilotage de PREFACE sur la



mobilisation qualitative du foncier au sein du tissu urbain bâti des communes et à une rencontre dédiée à la requalification des friches en Alsace.

- *Avec le Conseil départemental du Bas-Rhin*

Le syndicat mixte a contribué au comité technique partenarial du TSPO, au comité de suivi PIG renov'habitat 67 et aux rencontres du PDH.

- *Avec les Pays*

En début d'année 2015, le syndicat mixte a participé aux ateliers organisés par le Pays Bruche Piémont Mossig pour élaborer sa candidature au programme LEADER 2016- 2020. De la même manière, il a participé à une journée de réflexion pour relancer le plan climat.

Le syndicat mixte a aussi assisté aux assemblées générales de l'Adean et du Pays de l'Alsace centrale.

- *Avec la Fédération nationale des SCoT*

Le syndicat mixte est membre de la Fédération nationale des SCoT. Il est également impliqué techniquement dans le cadre du Club technique. Le président a assisté à l'assemblée générale en novembre.

BUREAU

- 6 réunions de bureau

COMITÉ SYNDICAL

- 3 réunions du comité syndical

RENCONTRES INTERCOMMUNALES

- 10 réunions

RENCONTRES TERRITORIALES

- 3 réunions

COMPATIBILITÉ

- 5 commissions compatibilité
- 52 avis analysés et débattus en commissions compatibilité et rendus par le Bureau
- 2 réunions d'examen conjoint pour la mise en compatibilité de documents d'urbanisme

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

- 3 réunions de personnes publiques associées (PLU et SCoT voisins)
- 25 réunions en communes pour l'élaboration / l'évolution de leur PLU, PLUI ou projets urbains

ÉVOLUTION DU VOLET ENVIRONNEMENTAL DU SCOTERS

- 5 réunions de préparation des réunions des élus du groupe pilote et des techniciens
- 3 réunions de travail des élus du groupe pilote
- 2 réunions de travail des techniciens

ÉVOLUTION DU VOLET COMMERCIAL

- 1 réunion revue de projets avec la CCI
- 1 réunion articulation avec l'Eurométropole de Strasbourg

STRATÉGIQUE ÉNERGÉTIQUE

- 3 de la Plateforme d'appui à la transition énergétique
- 1 rencontres dans le cadre de l'observatoire de la fabrique métropolitaine
- 6 réunions de travail de préparation du dispositif de réflexion sur la stratégie territoriale
- 1 atelier
- 2 réunions du réseaux de PCET

INTERSCoT

- 3 réunions sur une étude sur les axes de TC structurants « Alsace du Nord Eurométropole
- 1 réunion par mois pour échanger, analyser et contribuer aux travaux en cours des partenaires (mise en œuvre du SRCE, directive inondation à travers ses contributions à l'élaboration du PGRI) et pour préparer une rencontre des présidents sur la réforme territoriale en janvier 2016

PARTAGE DES RÉFLEXIONS PARTENARIALES

- 1 Comité de pilotage sur la mise en oeuvre du SRCE
- 1 réunion sur l'étude TSPO
- 1 réunion sur le suivi PIG renov'habitat 67
- 1 réunion Groupe PLUI,
- 1 réunion du Comité de pilotage Grand hamster d'Alsace
- 1 réunion ECOSCOT
- 1 réunion PGRI
- 3 réunions PPRI
- 2 réunions PREFACE
- 2 réunions avec les Pays
- 11 réunions à la Fédération nationale des SCoT : 8 du club technique, 1 AG, 1 conférence technique et les rencontres nationales de Rouen

COMMUNICATION

- un rapport d'activités (2014)
- 2 numéros de la lettre d'information électronique : Territoires du SCOTERS
- Actualisation du site Internet : 10 actualités publiées, 181 documents mis en ligne
- 1 réunion de préparation colloque SNAL sur l'habitat intermédiaire prévu en 2016
- Intervention à l'INET d'Angers

2016

Les grands axes de travail pour l'année 2016 porteront sur la finalisation des procédures d'évolution du SCOTERS. Pour le volet commercial, il s'agira d'approuver la modification n°3 du SCOTERS en début d'année.

Concernant le volet environnemental, les travaux de finalisation auront lieu début 2016 pour une enquête publique fin du premier semestre 2016 et l'approbation de la modification n°4 du SCOTERS au 2^{ème} semestre.

Les élus poursuivront les réflexions sur la stratégie de transition énergétique en parallèle de la mise en œuvre du projet TEPCV sur l'articulation entre l'urbanisme et la transition énergétique.

Enfin, le syndicat mixte devra poser les bases d'une nouvelle organisation suite aux évolutions de son périmètre engendrées par le nouveau schéma de coopération intercommunale issu de la loi NOTRE.

Syndicat mixte pour le SCOTERS

13 rue du 22 novembre
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 22 22
Fax 03 88 15 22 23
email: syndicatmixte@scoters.org